

PROCÉDURE D'ENVOI DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE MANIÈRE DÉMATÉRIALISÉE ET DE CLÔTURE DU DOSSIER

L'inscription (sous réserve de remplir les conditions) ne sera prise en compte qu'après la clôture du dossier par le candidat via son accès sécurisé dans les délais, vous devez donc transmettre impérativement votre dossier au CDG 49, en cliquant sur « clôturer mon inscription » dans votre accès sécurisé (créé au moment de votre préinscription), au plus tard le 27 avril 2023 avant minuit (heure métropolitaine) dernier délai.

COMMENT DÉPOSER VOTRE OU VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES ET CLÔTURER VOTRE DOSSIER SUR VOTRE ACCÈS SÉCURISÉ

Veuillez-vous connecter à votre accès sécurisé sur notre site internet en cliquant sur « les concours » dans la rubrique « en 1 clic » puis « accéder à l'espace candidat ». Indiquez votre identifiant et votre mot de passe choisi par vous lors de votre préinscription.

Vous devez valider la conformité des éléments que vous avez saisis et l'acceptation des éléments du dossier en cochant la case concernant la lecture, la vérification et la signature du dossier.

Vous devez aussi déposer vos pièces justificatives en procédant de la façon suivante :

- 1/ Cliquez sur le dossier à droite de la pièce demandée.
- 2/ Cliquez sur « parcourir » pour trouver le fichier à nous envoyer. Double-Cliquez sur le fichier que vous souhaitez nous transmettre puis sur « ajouter le fichier » (attention 10 MO maximum).

Vous devez transmettre les pièces justificatives au format « PDF » ou « JPEG ».

- 3/ Quand la fenêtre « **fichier enregistré** » s'ouvre, cliquez sur « OK ». Un écran vous indique le nom de la pièce que vous avez choisie de nous transmettre. Si vous ne souhaitez rien modifier vous pouvez cliquer sur « fermer ».

- 4/ Quand votre dossier est complet, vous pouvez nous l'envoyer immédiatement en cliquant sur « clôturer mon inscription ». Tant que vous n'avez pas cliqué sur « clôturer mon inscription » votre dossier ne nous est pas envoyé et donc votre demande d'inscription ne sera pas prise en compte.

Si votre dossier n'est pas complet, c'est-à-dire si vous n'êtes pas pour le moment en possession de toutes les pièces justificatives, vous devez cliquer impérativement sur « **clôturer mon inscription** » au plus tard le 27 avril 2023 avant minuit (heure métropolitaine) afin que votre dossier soit pris en compte. Nous vous réclamerons par la suite les pièces justificatives.

SUIVI DE VOTRE DOSSIER

Vérifiez bien que la manipulation de **clôture de votre dossier** est effective.

Lorsqu'elle l'est, vous pourrez lire dans votre accès sécurisé « votre dossier est clôturé, il est en cours d'instruction ».

Quand votre dossier aura été instruit par le service concours, vous pourrez lire « dossier complet » quand il ne manque rien à votre dossier, ou « dossier incomplet » et vous pourrez retrouver la liste des pièces manquantes dans votre accès sécurisé. Il vous appartiendra de nous transmettre ces pièces dans les meilleurs délais.